



Besoin de vos conseils apres une separation

Par **raymonde29**, le **16/07/2010 à 15:55**

Bonjour,
En 1998 nous avons acheté moi et mon concubin un bien immobilier en indivision 50/50 sans apport financé par un prêt bancaire. Nous sommes séparés depuis 2002 me laissant à ma charge toutes les échéances et les frais relatifs à ce bien. Cette personne est restée injoignable jusqu'en 2009 me réclamant la moitié du bien et des demi-loyers pendant toute la période durant laquelle j'ai occupé ce bien. Est-il dans ses droits ? Je me sens lésé car il a été jugé et condamné à la prison pour abus de faiblesse à plusieurs reprises. Puis-je porter plainte à ce jour ? (en sachant que ça fera dix ans en 2012) comment dois-je procéder étant donné que j'ai démarché avocats et notaires sans réponses me renvoyant les uns aux autres. Je souhaiterais garder le bien et l'évincer de l'indivision. Merci pour vos réponses.
Cordialement.
Raymonde.

Par **fabienne034**, le **16/07/2010 à 16:08**

bonjour,
c'est simple, il est propriétaire il a droit à la moitié du bien
vous avez droit à une récompense pour tous les frais payés
en déduction de sa part
il n'a jamais demandé de loyers il est trop tard
il faut acheter sa part
pour tout savoir sur la vente immobilière
<http://www.fbls.net/modelevente.htm>
pour tout savoir sur le divorce
<http://www.fbls.net/Divorceinfo.htm>